

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

ELECTRICIEN-AUTOMATICIEN

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 8 mai 2003.

ELECTRICIEN-AUTOMATICIEN

I. CHAMP D'ACTIVITE

L'électricien-automaticien¹ est un technicien chargé de monter, modifier, régler ou entretenir des équipements automatisés à partir de cahiers des charges, de plans mécaniques, de schémas électriques ou de documents « constructeur ».

Il est capable d'intervenir à divers degrés dans les domaines de l'électrotechnique, l'automatisation, la régulation, la pneumatique et l'hydraulique.

Pour accomplir ces différents travaux, il doit respecter le R.G.I.E, les règles et dispositions en matière de sécurité, d'hygiène et de protection des biens, des personnes et de l'environnement.

Il est capable de s'adapter à l'évolution technologique.

C'est également une personne de communication apte à échanger des informations à caractère technique.

II. TÂCHES

- Utiliser adéquatement le vocabulaire technique de base ;
- lire et interpréter des plans et des schémas électriques, électroniques, pneumatiques/hydrauliques, électropneumatiques/électrohydrauliques ;
- établir des schémas simples mécaniques, électriques et électroniques en respectant les normes et la symbolisation ;
- utiliser et mettre en œuvre des composants selon les contraintes liées à leur technologie et leur implémentation dans l'application (composants actifs et passifs) ;
- analyser le fonctionnement de l'installation, de l'interaction entre les différents organes et en déduire un schéma de principe ou un schéma-bloc ;
- réaliser des entretiens en respectant les notices de maintenance ;
- effectuer des mesures dans les installations électriques et électroniques ;
- effectuer des réglages sur des boucles de régulation et sur les systèmes de commande suivant les consignes ;
- localiser les dysfonctionnements de façon méthodique et participer au dépannage ;
- démonter, remplacer et remonter des éléments d'un équipement automatisé ;
- assurer la planification du travail à réaliser : préparer et sélectionner les outils, appareils de mesure et pièces de rechange nécessaires ;
- respecter les consignes de sécurité et d'hygiène conformément aux règlements en vigueur ;
- assurer le suivi des dossiers techniques des équipements automatisés.

III. DEBOUCHES

L'électricien-automaticien pourra exercer son activité dans les ateliers, bureaux d'études, chantiers, laboratoires :

- des entreprises industrielles,
- du secteur des biens d'équipements,
- des institutions et entreprises publiques.

¹ Le masculin est utilisé à titre épicène.